Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260605-2026DCM055-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 29/05/2026
Date d'affichage : 29/05/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le quatre mai
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, M. Le Bris, Mme Drezen, Mme Bescond

Absents représentés : M. Cloitre, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Petton ; Mme Hoarau, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Chentil ; Mme Viala, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Derro ; M. Le Coz qui a donné pouvoir à Mme Conq

Absents : -

Secrétaire : Mme Josiane Chentil

2026DCM055	**BUDGET PRINCIPAL : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1**

Exposé :

La décision budgétaire modificative n°1 du budget principal proposée détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires et les virements de crédits indispensables, en fonctionnement et en investissement à l'activité des services.
Considérant l'avis de la commission ressources et moyens réunie le 12 mai 2026 ;

Délibération :
Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de :

- d'adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal validée par la commission ressources et moyens, détaillée ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Imputation	Libellé	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
	Dépenses				
041	231509	CARREFOUR DE MENEZ CRENN	30 000,00 €		Il s'agit d'opérations d'ordre concernant les avances
041	231318	ECOLE DE TREZIEN RENOV ENERGET.	20 000,00 €		sur les marchés de travaux : au moment de la signature de marché
					mandat au 238 (chapitre 23) du montant de l'avance
	Recettes				puis quand travaux réalisés au-delà de 65% :
041	238			50 000,00 €	mandat au 23 (041) et titre au 238 (041) du montant de l'avance
		TOTAL	**50 000,00 €**	**50 000,00 €**	

- donner pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre de cette décision.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260605-2026DCM055-DE

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.